

SAISON 2026

NAGE AVEC PALMES

RÈGLES DE SÉLECTION ÉQUIPE DE FRANCE

Règles validées par le Comité Directeur National en date du 17/12/2025

CHAMPIONNAT DU MONDE SENIOR EAU LIBRE

Lieu à définir ()

Du x au x mois 2026

« Pouvoir sélectionner les meilleurs français à un moment précis de la saison pour performer lors de l'échéance internationale ciblée »

A - OBJECTIFS DE PERFORMANCE DE L'OLYMPIADE

A1 – Les objectifs de l'équipe de France « Séniors » :

- ✓ Optimiser la stratégie d'engagement
- ✓ Figurer systématiquement au tableau des nations médaillées au championnat du Monde

A2 – Les objectifs au titre des relais :

- ✓ Être systématiquement médaillé

A3 – Les objectifs individuels :

- ✓ Elite : être médaillé dans au moins une épreuve
- ✓ Séniors :
 - Se classer dans le top 5 dans l'objectif d'atteindre le podium à horizon 3 à 4 ans
 - Progresser individuellement via la dynamique collective (stratégie relai)

B – MODALITÉS DE SÉLECTION

B1 – Seuls les sportifs à jour de leur licence FFESSM, de leur passeport (valide au moins 6 mois après la date du championnat visé), de leur assurance, de leur certificat de formation prévention antidopage (ADEL), de leurs factures dues à la FFESSM, de leur certificat médical signé d'un médecin du sport (ou de leur suivi médical réglementaire pour les sportifs listés de haut niveau) pourront prétendre être sélectionnés.

B2 – L'âge minimum pour participer aux compétitions officielles CMAS Séniors est de 15 ans révolus.

ÉPREUVES CONCERNÉES

B3 – Les sélections se feront prioritairement sur la base des résultats aux épreuves du 1000 mètres dans l'objectif de composer un relais multi mixte performant (cf. chapitre A)

B4 – Les sélections pourront être complétées à titre individuel au regard des résultats sur les épreuves du 3 km BI et du 5 km SF.

COMPÉTITIONS SÉLECTIVES

B5 – La sélection sera établie à partir des performances individuelles réalisées lors du championnat de France NAP Eau Libre de la saison 2026.

CONDITIONS À SATISFAIRE POUR PARTICIPER À LA COMPÉTITION DE SÉLECTION

B6 – Avoir participé au championnat de France Elite Piscine de la saison 2026.

B7 – Au titre du relai : aucune

B8 – À titre individuel :

- ✓ Avoir réalisé un Temps Séniors Eau Libre (TSEL) à l'occasion de compétitions officielles inscrites au calendrier de la FFESSM, de la CMAS ou d'une fédération nationale étrangère membre de la CMAS à la condition d'être organisée en bassin de 50 mètres avec chronométrage électronique :
 - 5 km SF : TS EL du 800 SF
 - 3 km BI : TS EL du 400 BI
- ✓ Les TS EL sont à réaliser à échéance du championnat de France NAP Eau Libre.

B9 – Les TS EL sont précisés au chapitre H du présent règlement.

C – PROPOSITION A LA SELECTION AU TITRE DES RELAIS

C1 – Un sportif qui aura réalisé les performances suivantes, dans l'épreuve individuelle du 1000 mètres BI ou du 1000 mètres SF, chez les femmes et les hommes, sera proposé à la sélection en équipe de France :

- ✓ Être vainqueur de l'épreuve au classement « scratch »

D – PROPOSITION A LA SELECTION A TITRE INDIVIDUEL

D1 – Un sportif qui aura réalisé les performances suivantes sera proposé à la sélection en équipe de France (conditions cumulatives) :

- ✓ Être vainqueur de l'épreuve du 3 km BI ou du 5 km SF
 - Chez les hommes : au classement « scratch » toutes catégories d'âge et de sexe confondues
 - Chez les femmes : au classement « scratch » toutes catégories d'âge confondues
- ✓ Répondre aux objectifs de performance précisés au chapitre A du présent règlement

E – DISPOSITION PARTICULIÈRE

E1 – En raison d'un conflit de calendrier international avec les épreuves sélectives identifiées à l'article B5, le DTN se réserve la possibilité de proposer au comité de sélection, la sélection, à titre individuel et/ou au titre du relai, d'un sportif qui répond aux conditions cumulatives ci-après :

- ✓ Attester d'un double projet de haut niveau NAP piscine et eau libre : manifester son intérêt à participer au championnat du monde senior de NAP eau libre et préciser ses objectifs de performance auprès du DTN
- ✓ Être sélectionné en équipe de France de NAP piscine 2026
- ✓ Présenter un potentiel de performance supérieur aux sportifs proposés à la sélection après application des articles C1 et D1

F - OFFICIALISATION DES SÉLECTIONS

F1 – Le comité de sélection se réuni à l'issue des compétitions sélectives.

Le comité de sélection est composé :

Avec voix décisionnelle

- ✓ De l'élu chargé de l'animation nationale et du haut niveau au sein du Comité Directeur National (représentant le Président Fédéral)
- ✓ Du DTN
- ✓ Du CTN en charge de l'animation nationale et du haut niveau
- ✓ De l'entraîneur principal du collectif ou à défaut d'un entraîneur fédéral national de la discipline, non juge et partie, identifié par le DTN
- ✓ Du Président de la commission nationale concernée ou son représentant

Avec voix consultative

- ✓ Du médecin des équipes de France
- ✓ Des entraîneurs nationaux en charge d'un Pôle France NAP

Le comité de sélection travaille à partir de :

- ✓ La liste nominative des sportifs proposés à la sélection établie par la DTN à l'issue des compétitions sélectives dans la stricte application des présentes règles ;
- ✓ La traduction opérationnelle du PPF à savoir la stratégie d'engagement mise en place, épreuve par épreuve, pour atteindre les objectifs fixés au chapitre A et satisfaire les critères précisés au E3.

F2 - Dans le cas où un membre du comité de sélection serait en position de juge et partie, ce dernier n'aura pas capacité de prendre part aux débats.

F3 – La sélection définitive des sportifs proposés à la sélection et leur éventuel départage en cas d'égalité, seront opérés à partir des critères ci-après :

- ✓ Progression au cours de la saison et capacité de progresser jusqu'à l'échéance
- ✓ Résultats au championnat du Monde Junior de la saison précédente
- ✓ Profil du sportif au regard des choix stratégiques qui s'imposeront, épreuve par épreuve, pour garantir le meilleur niveau de performance de l'Équipe de France ainsi que la bonne cohésion du groupe
- ✓ Engagement à nager dans les relais
- ✓ Respect de la convention de haut niveau (le cas échéant)

F4 - La liste définitive des sélectionnés en Équipe de France est établie et ratifiée par le DTN. Elle paraît dans les 72h suivant la réunion du comité de sélection.

F5 – La sélection d'un sportif pourra être remise en question à l'issue de chaque action de la préparation terminale de l'équipe de France si son comportement, son engagement et son niveau de performance ne sont pas conformes aux objectifs fixés au chapitre A du présent règlement et au respect de la convention d'équipe de France ou de haut niveau.

G - ENGAGEMENTS

G1 – Les sportifs sont engagés dans les épreuves pour lesquelles ils ont satisfait les conditions de sélection.

G2 - En fonction des choix stratégiques qui s'imposeront lors de la compétition, épreuve par épreuve, d'autres engagements pourront être envisagés pour chaque sportif. Les engagements définitifs seront validés par le DTN sur proposition de l'entraîneur principal de l'Équipe de France concernée après avis du (des) entraîneurs(s) adjoint(s) et, le cas échéant, de l'entraîneur de la structure ou du club dans lequel le sportif s'entraîne au quotidien.

G3 - En fonction des stratégies d'engagement qui seront mises en place, un relai pourra être recomposé et/ou complété à la discrétion du DTN par des sportifs sélectionnés à titre individuel.

H – TEMPS SÉLECTION SENIORS EAU LIBRE

Bassin de 50 mètres – Chronométrage électronique

FEMMES	TS EL (Sénior)
MONOPALME SURFACE	
800 SF	7.16
BIPALMES SURFACE	
400 BI	4.00
HOMMES	TS EL (Sénior)
MONOPALME SURFACE	
800 SF	6.41
BIPALMES SURFACE	
400 BI	3.38